

**Tableau 1**

Outils de gestion	Risque relatif du sentier pour la transmission de la COVID-19		
	Élevé	Modéré	Faible
<b>Outils de gestion indirecte</b>			
Programme d'éducation des visiteurs	✓	✓	✓
Signalisation	✓	✓	✓
Création et distribution matériel promotionnel	✓	✓	~
Ajuster les la configuration physiques des sentiers	✓	~	~
<b>Les outils de gestion directe</b>			
Conversion en sentier à sens unique	~	~	✗
Limiter le nombre de visiteurs	~	✗	✗
Limiter la densité de stationnement	~	✗	✗
Limiter la durée des visites	✓	✓	~
Limiter la taille des groupes et annulations d'événements	✓	✓	✓
Interdire des activités spécifiques	~	✗	✗
Modifier ou interdire la location d'équipement	✓	✓	✓
Surveillance et application coercitive des mesures	✓	~	~
Fermetures de sentiers	~	✗	✗

**Légende**

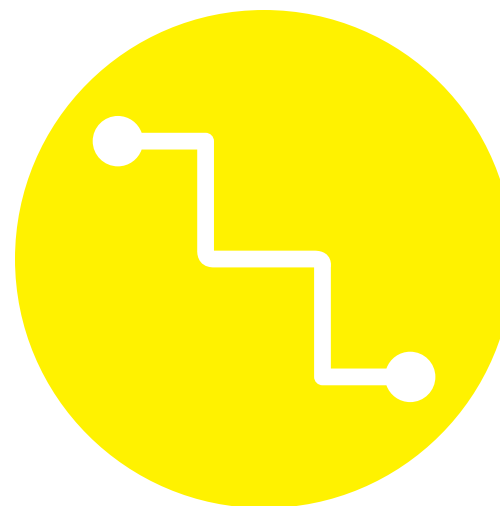
✓ Devrait être sérieusement envisagé	~ Peut-être envisagé	✗ N'est généralement pas envisagé
---	-------------------------	--------------------------------------

**Les outils de gestion indirecte...**

Modifient les comportements des visiteurs en influençant leurs décisions tout en laissant aux visiteurs la liberté de choisir.

**Outils de gestion directe...**

Réglementer les comportements des visiteurs et limitez le choix des visiteurs.



**2.2.1 Les outils de gestion indirecte**

Les sections suivantes décrivent plusieurs outils de gestion indirecte que les gestionnaires-opérateurs de sentiers devraient prendre en considération.



**Programme d'éducation des visiteurs**

- Éduquer les visiteurs sur la façon d'utiliser le sentier et les aménagements en toute sécurité et de manière responsable est l'un des outils de gestion les plus essentiels pour limiter la propagation de la COVID-19. Tous les gestionnaires de sentiers devraient mettre en œuvre un programme d'éducation qui encourage une utilisation sûre et responsable du sentier. Les gestionnaires devraient s'efforcer d'utiliser diverses méthodes d'éducation, notamment, mais sans s'y limiter :

- » Signalisation au début et le long du sentier (voir ci-dessous pour [les directives spécifiques de signalisation](#))
- » Site Web et informations de planification d'activité de sentier en ligne
- » Médias sociaux et influenceurs
- » Intégration d'information sur la COVID-19 dans les applications pour appareils mobiles
- » Via vos supporteurs

Les messages éducatifs doivent être délibérément conçus pour atteindre les visiteurs à chaque étape de leur expérience sur le sentier (par ex., lors de la planification du voyage, de l'arrivée sur le sentier, le long du sentier et aux principaux points de décision sur le sentier).

- Le message destiné aux visiteurs doit être cohérent sur l'ensemble du réseau de sentiers et doit intégrer des messages clés tels que fournis à [l'annexe A.3](#).
- Pour développer davantage des comportements sûrs et responsables, les gestionnaires de sentiers devraient également envisager de permettre et d'encourager les visiteurs à partager des photos et des histoires sur leurs bonnes expériences et des exemples de comportements appropriés sur leurs réseaux sociaux et sites Web.



## La signalisation

- Une signalisation culturellement appropriée et accessible devrait être installée :
  - » à tous les sites de départ, pour éduquer sur les comportements attendus et informer les visiteurs de toute règle ou modification de règle
  - » aux commodités ouvertes, pour rappeler aux visiteurs de gérer leurs propres risques et d'appliquer des pratiques d'hygiène saines et de distanciation physique
  - » aux zones fermées
  - » aux lieux de rassemblement communs (par ex., points de vue, attractions, zones d'interprétation) et endroits où se forment des files d'attente, pour rappeler aux visiteurs de respecter les règles de distanciation physique, de limiter le temps passé dans la zone de rassemblement, et
  - » aux endroits fréquemment touchés par usagers pour rappeler les pratiques d'hygiène.

Bien que la conception visuelle et la marque puissent différer, les messages aux visiteurs doivent être cohérents avec les messages clés fournis à l'annexe A.3. Voir l'annexe A.6 pour un exemple de signalisation qui pourrait être appliquée.

- Lorsque les sentiers sont convertis d'une direction à double sens à une direction en sens unique, une signalisation directionnelle doit être installée à :
  - » tous les sites de départ
  - » toutes les intersections de sentiers et
  - » à intervalles réguliers le long du sentier entre les intersections.
- Les gestionnaires devraient veiller à ne pas en faire trop, car cela nuirait à l'efficacité de la signalisation et à l'expérience du visiteur.



## Création et distribution matériel promotionnel

- Le marketing et les communications peuvent influencer les décisions des visiteurs concernant les sentiers ou les segments de sentiers qu'ils choisissent de parcourir. Les gestionnaires de sentiers devraient utiliser leurs canaux de communication et de marketing pour promouvoir des sentiers ou des segments de sentiers qui
  - a) sont mieux adaptés à la distanciation physique;
  - b) sont moins fréquentés;
  - c) offrent des périodes moins achalandées au cours d'une journée qui peuvent être communiquées.

La dispersion des visiteurs par le biais d'un marketing intentionnel peut aider à atténuer le potentiel de surfréquentation. Les gestionnaires de sentiers devraient travailler en partenariat avec les organisations de tourisme locales, les clubs et autres organismes de plein-air pour aider promouvoir le même message.



## Ajustez les configurations physiques du sentier, la circulation et les dispositions pour tenir compte de la distanciation physique

- La configuration physique actuelle de certains aménagements et zones le long des sentiers peut créer des situations où les rassemblements et le contact étroit entre personnes deviennent inévitables. La conception physique des bâtiments pour les visiteurs, des kiosques de stationnement payants, des sites de départ de sentier, des aires de rassemblement, des points de vue, des aménagements et des endroits le long du sentier où les visiteurs se rassemblent ou font la file doivent être examinés. Si possible, des mesures doivent être prises pour ajuster temporairement les configurations existantes afin de permettre la distanciation physique. Quelques exemples :
  - » Modifier l'aménagement des entrées / sorties où les visiteurs se rassemblent pendant des périodes prolongées
  - » Enlever les barrières physiques dans les zones de transition (entre le stationnement et le site de départ des sentiers) lorsque possible
  - » Utiliser des indications/marqueurs visuels au sol et sur les poteaux pour communiquer clairement la procédure de file d'attente aux points achalandés.
  - » Réduire la densité des stationnements en fermant certains espaces.
  - » Retirer temporairement certains panneaux ou équipements souvent touchés qui ne sont pas essentielles à l'expérience du sentier ou aux besoins des visiteurs.
  - » Installer des stations de désinfection des mains.



## 2.2.2 Les outils de gestion directe

Les sections suivantes décrivent plusieurs outils de gestion directe que les gestionnaires de sentiers devraient envisager.



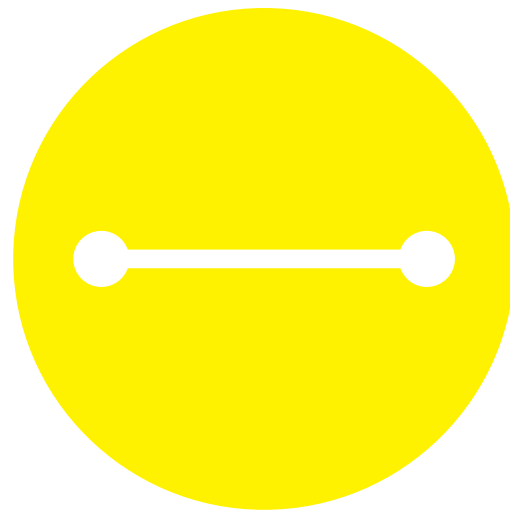
### Fermetures

- En dernier recours, les exploitants de sentiers peuvent mettre en place des fermetures de tous ou d'une partie des équipements et des infrastructures de sentiers (points de vue, toilettes, bancs, tables de pique-nique, les emplacements de camping, etc.). Cependant, avant de fermer ces équipements, les gestionnaires de sentiers devraient considérer les effets de ces fermetures sur l'expérience des visiteurs, l'accessibilité universelle, ainsi que les autres impacts indésirables (par ex., élimination inappropriée des déchets humains). Les fermetures sont plus appropriées lorsqu'on ne peut pas maintenir l'éloignement physique à l'intérieur d'une infrastructure et/ou lorsque la fréquence de visites est trop élevée pour maintenir les équipements nettoyés et désinfectés. Si les infrastructures et les attractions doivent être fermées, assurez-vous que les visiteurs soient informés des fermetures avant d'arriver à votre site, ainsi qu'au site de départ du sentier. Voir [la section 3.0](#) pour obtenir des conseils sur le nettoyage et la désinfection des équipements de sentiers.



### Conversion du sentier à sens unique

- La conversion en sentier à sens unique est plus appropriée sur les sentiers en boucle où a) les visiteurs commencent et finissent au même endroit, b) il existe de bonnes lignes de visibilité et c) où la plupart des visiteurs parcourent le sentier à des vitesses similaires. Cependant, les sentiers à sens unique peuvent créer de nouveaux risques pour la sécurité des usagers, en particulier sur les sentiers qui mélangent les modes motorisés et non motorisés. Les visiteurs qui utilisent des sentiers à sens unique sont moins susceptibles d'anticiper les visiteurs venant derrière eux. Il est connu que les visiteurs ont tendance à augmenter leur vitesse et à utiliser toute la largeur d'un sentier lorsqu'il est à sens unique. Pour atténuer ce risque, une éthique de sentier, avec des règles claires, doit être mise en place. Par exemple, les vélos doivent signaler leur présence aux randonneurs avec une cloche, il faut réduire les limites de vitesse et définir les règles de dépassement <sup>vi</sup>.



### Limiter le nombre de visiteurs

- Limiter le nombre de visiteurs autorisés sur le sentier à un moment donné (aussi appelé capacité de prise en charge) est un outil efficace pour garantir que les visiteurs soient capables de maintenir une distance physique de 2 mètres. En pratique, il est difficile de déterminer le nombre approprié de visiteurs autorisés et de garantir que cette limite soit respectée. Il peut aussi être coûteux de mettre en œuvre et de surveiller une telle mesure. Limiter le nombre de visiteurs est un moyen approprié lorsque a) il y a un ou quelques sites de départ ou points d'entrée sur le sentier, b) il y a un fort potentiel d'achalandage en période de pointe (par ex., un sentier vedette), c) il serait difficile, voire impossible pour les visiteurs de maintenir une distance physique de 2 mètres sans que le nombre de visiteurs soient limité et d) le gestionnaire du sentier dispose du personnel et des fonds nécessaires pour s'assurer de la mise-en-œuvre adéquate de la mesure.
- S'il y a des installations intérieures ouvertes ou partiellement fermées qui peuvent être surutilisées (par ex., abris de jour, centres d'accueil des visiteurs, kiosques, etc.), les gestionnaires du sentier devraient réduire le nombre de visiteurs autorisés à l'intérieur de l'installation à un moment donné. Le personnel peut surveiller et gérer le nombre de visiteurs qui entrent dans l'installation, il peut en ajuster la configuration pour limiter leur capacité (par ex., fermer chaque deuxième toilette et lavabo) afin de permettre l'éloignement physique. Les gestionnaires devraient revoir les lignes directrices provinciales et territoriales sur les charges d'occupation afin de déterminer une occupation appropriée.



### Limiter la densité de stationnement

- La réduction temporaire de la capacité physique des stationnements à l'accès aux sentiers (par ex., fermer / bloquer un pourcentage des places de stationnement disponibles) peut aider les visiteurs à conserver 2 mètres de distance les uns des autres dans les stationnements, et à mitiger le nombre total de visiteurs sur un sentier en période de pointe. Cependant, la réduction temporaire de la capacité des stationnements peut pousser les visiteurs à se stationner à proximité du stationnement principal, et occasionner des conflits avec les propriétaires fonciers adjacents, ainsi que des problèmes de sécurité routière. Limiter la capacité de stationnement est la mesure la plus appropriée lorsque a) les visiteurs sont incapables de se stationner à proximité, limitant les risques de conflits et de sécurité, b) il y a un probabilité accrue de fort achalandage (par ex., un sentier vedette), c) il serait impossible que les visiteurs maintiennent une distance physique de 2 m si la capacité n'est pas limitée et d) le gestionnaire du sentier dispose du personnel et des fonds nécessaires pour assurer un stationnement approprié. Lorsque la réduction de la densité de stationnement est une mesure de gestion souhaitée, les gestionnaires de sentiers devraient contacter les services locaux, les propriétaires fonciers ou les gestionnaires-opérateurs adjacents pour explorer les possibilités d'agrandir temporairement l'espace disponible pour le stationnement sur les routes ou propriétés à proximité.



### **limiter la durée des visites**

- Les visiteurs devraient être encouragés à limiter la durée de leur sortie sur les sentiers afin d'améliorer le partage du sentier et d'offrir la possibilité à plus de visiteurs d'en profiter. La durée de visite est particulièrement importante sur les sentiers où il est difficile de maintenir une séparation de 2 m et où il y a toujours, ou à des moments spécifiques (par ex., en période de pointe), un volume élevé de visiteurs.



### **limiter les tailles de groupe et annuler les événements**

- Si le gestionnaire du sentier n'a pas la capacité de s'assurer que les rassemblements respectent les limites provinciales ou territoriales de rassemblement, le gestionnaire devrait annuler ou interdire les événements, courses et autres rassemblements officiels de sentiers organisés et/ou commerciaux jusqu'à ce que l'organisme de santé publique provinciale ou territoriale permette de tels les événements et rassemblements.
- Le gestionnaire devrait limiter la taille des groupes de sentiers (par ex., les groupes de cyclistes) aux tailles de rassemblement autorisées / promues par l'organisme de santé public provincial ou territorial.



### **Interdire des activités ou usages spécifiques**

- Les gestionnaires de sentiers peuvent interdire certaines activités et certains usages ou restreindre les activités et usages permis sur certains sentiers (par ex., restreindre les véhicules motorisés, restreindre les équipements à assistance mécanique ou électrique). Cependant, au moment de la préparation de ces lignes directrices, il existe peu de preuves concluantes qui suggèrent qu'une activité ou un usage a un plus grand potentiel de propagation de la COVID-19 qu'un autre. Les mesures prises par les agences de santé publique suggèrent que les gestionnaires de sentiers devraient se concentrer davantage sur la distanciation physique entre les visiteurs, et sur la limitation du potentiel de contact des visiteurs avec une surface infectée, et ce, quelle que soit l'activité pratiquée. En tant que tel, la modification de la combinaison d'activités précédemment autorisées pour empêcher la propagation de la COVID-19 n'est pas considérée comme un outil de gestion prioritaire, sauf dans les cas où certaines activités sur un sentier rendent ingérable ou impossible le maintien d'une séparation de 2 mètres entre les visiteurs.
- Définir des plages horaires d'utilisation ou interdire l'utilisation générale pendant une période de temps spécifique peut être une mesure appropriée afin d'accommoder les visiteurs faisant partie de groupes vulnérables (par ex., des temps réservés aux aînés pour utiliser le sentier).



### **Modifier ou interdire la location d'équipement**

- Les opérateurs qui louent de l'équipement aux visiteurs doivent suivre les directives provinciales ou territoriales pertinentes en matière de désinfection. Si les opérateurs ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences des directives provinciales, la location d'équipement devrait être interrompue. S'il n'existe pas de lignes directrices provinciales ou territoriales spécifiques à l'équipement de location, les gestionnaires de sentiers devraient s'assurer que tout l'équipement est nettoyé et désinfecté entre chaque location.



### **Surveillance et application coercitive des mesures**

- La présence d'agents et de patrouilleurs, ainsi que l'application coercitive des mesures implantées (avertissements verbaux et écrits, contraventions) doivent être utilisées judicieusement, lorsque disponibles, pour soutenir l'éducation des visiteurs. L'application ne devrait pas être l'outil principal ou initial pour influencer le comportement des visiteurs. L'éducation, la présence d'agents et de patrouilleurs et les avertissements sont plus efficaces pour changer les comportements à long terme. Les contraventions devraient être utilisées en dernier recours et uniquement en cas d'incidents et de non-conformité flagrante ou persistante. Les gestionnaires de sentiers devraient travailler avec les services de polices locaux lorsque requis pour élaborer une approche stratégique afin d'assurer la présence des agents. L'application de cet outil est plus appropriée sur les sentiers à fort achalandage.



### **Fermetures des sentiers**

- En dernier recours ou si requis par une autorité locale ou un responsable de la santé publique, les gestionnaires de sentiers peuvent mettre en œuvre une variété de fermetures telles qu'une fermeture complète pour une période prolongée, des fermetures pendant des périodes de fréquentation accrue, des fermetures des segments de sentiers à forte demande ou des fermetures de sentiers secondaires qui mènent à des attractions et des commodités. Les fermetures doivent être soigneusement examinées et, bien qu'utilisées en dernier recours, sont plus appropriées lorsqu'elles sont exigées par une autorité locale ou un agent de santé provincial ou territorial, ou lorsque l'application d'autres outils de gestion s'est avérée insuffisante pour contrôler raisonnablement les risques de propagation de la COVID-19, ou lorsque les visiteurs continuent de montrer leur réticence à suivre les pratiques de prévention. Il peut être approprié de fermer les sentiers secondaires qui mènent à des commodités et des attractions lorsque a) la distanciation physique n'est pas possible dans ces commodités ou attractions, b) les commodités ou attractions ne sont pas visibles du sentier principal, c) le sentier menant à la commodité ou l'attraction n'est pas assez large pour permettre la distanciation physique.